

Suite au courrier du Cardinal MERRY DEL VAL, au gouvernement Français (copies envoyées aux autres gouvernements catholiques, fuite issue de la principauté de Monaco), rendu public dans le journal socialiste « l'humanité », en date du **17 mai 1904**.

Jean Jaurès analyse la note pontificale, à ses yeux la séparation devient inéluctable ; l'influence pontificale, cléricale et jésuitique sur la république lui est insupportable.

: « LA PROVOCATION

Sans doute il était puéril aux diplomaties et aux gouvernements d'imaginer qu'un document de cette gravité resterait longtemps secret. Jusqu'ici la chancellerie française et le gouvernement français ont réussi à le tenir caché. Mais des précautions aussi minutieuses n'ont pas été prises partout, et je me félicite que ce soit un journal français qui donne le premier un document qui, publié au dehors, serait encore plus offensant pour la France.

C'est, en effet, une double et insolente provocation à la France et à l'Italie. Le pape n'a pas hésité à mettre en accusation, devant les gouvernements, la République française et son président. C'est de haut et comme s'il dénonçait un coupable aux peuples et aux princes, que le pape juge et condamne M. Loubet.

Nous apprenons en outre par cette lettre que la papauté s'était efforcée d'empêcher le voyage de M. Loubet à Rome. Elle avait osé dire au gouvernement qu'elle y verrait une offense et jamais plus scandaleuse intervention ne s'était produite dans la politique extérieure de notre pays. Le roi d'Italie était venu à Paris ; il y avait été cordialement reçu comme représentant de l'Italie elle-même. Ne pas lui rendre sa visite, dans sa capitale même, ne pas aller à Rome, c'était, pour la République française, rompre avec l'Italie. Et voilà pourtant l'acte insensé et antinational que le pape a demandé au gouvernement français, qu'il a tenté de lui imposer par la menace. C'est parce que la France républicaine n'a pas consenti à ce suicide que le pape la dénonce, elle et son premier magistrat, aux gouvernements et aux nations.

Contre l'Italie, la provocation est plus audacieuse encore, s'il est possible, et plus offensante. Non seulement le pape élève de nouveau sur Rome et l'Etat romain sa prétention irréductible ; non seulement il méconnaît et bafoue le droit national de l'Italie ; mais il semble avoir choisi systématiquement les termes les plus blessants pour la monarchie de Savoie jusqu'à revendiquer comme une partie de Rome pontificale la demeure même du roi. Il proclame que le roi d'Italie a invité M. Loubet à Rome dans le dessein d'humilier et d'offenser la papauté. C'est la déclaration de guerre la plus brutale lancée par la papauté à l'Italie moderne et à la Révolution.

Mais le pape a pensé que, sans doute, les gouvernements et les peuples s'étonneraient qu'il n'ait pas rappelé le nonce de Paris. C'était là, en effet, le moyen diplomatique le plus naturel pour protester contre ce qu'il prétend être une offense. Il déclare que seules des raisons toutes spéciales l'ont empêché de rappeler, en effet, le nonce. C'est dire que celui-ci n'est plus dans la pensée même du pape qu'un représentant précaire et provisoire.

Depuis que le pape a envoyé cette note, la rupture diplomatique de la papauté et de la France est virtuellement accomplie. Il ne reste plus au gouvernement de la République française qu'à déduire, sans fièvre mais sans faiblesse, les conséquences nécessaires de la provocation intolérable lancée par Pie X à deux grands peuples, à l'occasion de leur rapprochement. L'entière émancipation de la France, débarrassée enfin de toute ingérence politique de l'Eglise, n'est pas seulement la, condition absolue de son libre développement intérieur ; elle apparaît maintenant comme une nécessité nationale...

JEAN JAURÈS. »

Source : gallica/bnf.fr